

# Réforme de la formation : des changements majeurs et inquiétants pour les étudiant-es et formateur-trices

PARIS 20 PPDC

# P1

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 25/05/2021

Ça y est, l'heure de la réforme Blanquer a sonné ! En septembre 2021, la nouvelle mouture de la formation initiale sera effective et elle est bel et bien dangereuse pour les futur-es enseignant-es et pour l'école.

Depuis toujours, le SNUipp-FSU se bat pour une formation ambitieuse, sur un temps long et rémunérée sous statut de fonctionnaire stagiaire.

C'est tout le contraire qui est prévu pour nos futur-es collègues. L'entrée dans le métier est encore retardée d'un an avec un concours placé désormais en fin de M2. Le statut de fonctionnaire stagiaire en M2 disparaît au profit d'une contractualisation des étudiant-es qui formeront un vivier de remplaçant-es et de compléments pour 865 € brut par mois ! Et au programme, toujours plus de « fondamentaux » : 50% du contenu de la formation consacrés au français et aux mathématiques sous un angle purement mécaniste.

Bien que les désaccords soient profonds, le SNUipp-FSU Paris a tenu à porter la voix des collègues et tenté de comprendre au mieux la mise en œuvre concrète de cette réforme auprès de l'Inspe et de l'Académie. Suite à notre demande, nous avons été reçu-es par l'Académie en audience mardi 18 mai, une autre rencontre est prévue en juin.

C'est pourquoi nous souhaitons prendre le temps de vous rencontrer et d'échanger avec vous (en visio) le **mardi 1er juin**. La réflexion collective doit nous permettre de protéger les conditions de travail de toutes et tous dans les écoles parisiennes.

Le bureau du SNUipp-FSU Paris



## SOMMAIRE

- p. 2 Compte rendu de l'audience
- Les différents profils d'étudiant-es et stagiaires
- Les missions des formateur-trices
- p. 3 Focus sur les M2 alternant-es
- p. 4 Bulletin de syndicalisation



**RIS spéciale formation  
initiale - formateurs et  
formatrices, à 16h**

Inscrivez-vous par mail à  
[snu75@snuipp.fr](mailto:snu75@snuipp.fr)

Les *Réunions d'Information Syndicale* sont un droit, utilisons-les ! C'est l'occasion de vous informer, discuter et débattre de l'avenir du métier pour trouver des solutions ensemble. Elles sont déductibles jusqu'à 9 heures des animations pédagogiques.

# Compte-rendu de l'audience avec le Dasen du 18 mai

## Les différentes missions des personnels concernés par la nouvelle formation initiale

La réforme de la formation initiale est actée. Les premières cohortes d'étudiant-es arriveront dans les écoles à la rentrée 2021. Les recalé-es du CRPE 2021 auront déjà la possibilité de s'inscrire à la nouvelle formule du Master 2 et se verront proposer des contrats d'alternance correspondant à des stages en responsabilité à tiers temps. Voici une synthèse des informations dont nous disposons sur les modalités de cette nouvelle formation et des questions qui subsistent encore. Même si nous continuons à nous opposer à cette réforme, sa mise en oeuvre doit nous préoccuper et la réflexion collective doit nous permettre de protéger les conditions de travail de toutes et tous dans les écoles parisiennes.

### PROFILS DES ÉTUDIANT-ES ET STAGIAIRES

La réforme prévoit le recul du concours en fin de M2 (première session en avril 2022), avec deux années pré-concours de formation, non obligatoires, et une année post-concours de fonctionnaire stagiaire à temps plein pour les lauréat-es titulaires du Master MEEF. L'année 2021-2022 sera donc une année de transition où se côtoieront à l'INSPE et dans les écoles des PES lauréat-es du concours 2021 et des non-lauréat-es inscrit-es en M2 alternant.

Pour mieux comprendre, voici un récapitulatif des profils d'étudiant-es et stagiaires présent-es dans les écoles à la rentrée 2021 et à la rentrée 2022.

<b>2021-2022</b>	❖ M1 en stage OPA (observation et pratique accompagnée) => passeront le CRPE en 2023	❖ M2 en stage OPA ❖ M2 Contractuel-les Alternant-es en <b>responsabilité</b> => non-lauréat-es du CRPE 2021, candidat-es au CRPE 2022	❖ PES : stage mi-temps en classe en <b>responsabilité</b> / formation INSPE (Master 2 et Hors Master) / 3 semaines / 3 semaines => lauréat-es du CRPE 2021
<b>2022-2023</b>	❖ M1 en stage OPA => passeront le CRPE en 2024	❖ M2 en stage OPA ❖ M2 Contractuel-les Alternant-es en <b>responsabilité</b> => candidat-es au CRPE en 2023	❖ PES titulaires d'un master MEEF en contrat d'alternance l'année précédente : à temps plein en <b>responsabilité</b> de classe ❖ PES titulaires d'un master MEEF sans contrat d'alternance l'année précédente : en <b>responsabilité</b> de classe avec temps de décharge de formation à l'INSPE ❖ PES issu-es d'autres masters ou candidat-es libres : stage mi-temps en <b>responsabilité</b> de classe / formation INSPE => lauréat-es du CRPE 2022

### MULTIPLICATION DES MISSIONS POUR LES PEMF ET CPC

On le voit bien, la multiplication des profils d'étudiant-es et stagiaires va poser des problématiques de répartition des missions de suivi et d'évaluation pour les formateur-trices de terrain. Il est nécessaire d'anticiper dès aujourd'hui cette redéfinition des missions et éviter la surcharge de travail que cela pourrait représenter.

#### Quel suivi pour les stagiaires ?

Les PEMF continueront d'accueillir dans leurs classes les stages d'observation des M1 et M2, et d'organiser les APP prévus en M1.

Mais il existera dès septembre 2021 deux profils de stagiaires en responsabilité qui auront besoin d'un suivi : les M2 alternant-es et les fonctionnaires stagiaires. Les PEMF pourront-ils assurer ce double suivi ? Quelle place les CPC pourraient prendre dans ces suivis ?

#### Intervention dans la formation universitaire

La réforme prévoit l'intervention des formateur-trices de terrain dans la formation à hauteur de 33% des contenus d'enseignement.

Le SNUipp-FSU se félicite du retour des formateur-trices de terrain dans la formation initiale. Cependant va se poser la question des formes d'intervention possibles à l'INSPE et du profil des intervenant-es. Qui sera amené à intervenir : PEMF et CPC ? Cela se fera-t-il par des appels à candidature ? Comment seront comptabilisées les heures ?

#### Attention à la surcharge !

Beaucoup d'incertitudes persistent sur les missions des formateur-trices dans cette nouvelle maquette de formation. Le risque est grand de voir la charge de travail augmenter de façon exponentielle...

Former et recruter davantage de PEMF paraît indispensable mais si la fonction semble de moins en moins attrayante, cela ne risque pas de s'arranger avec la refonte du CAFIPEMF qui s'annonce !

**Le SNUipp-FSU défend et revendique : l'équité, la transparence, la concertation et la reconnaissance pour les formateur-trices !**

# FOCUS SUR LES M2 ALTERNANT-ES

## Type de contrat

CDD de 12 mois  
865€ brut / mois (+ ISAE, Supplément familial de traitement, primes REP, indemnité de résidence)  
Pas de période d'essai

- Rupture en cours d'année possible ?
- Droits au chômage ?
- Congé maladie / maternité ?

## Modalités de recrutement

Candidature par lettre de motivation et sans doute notes issues du M1  
Entretien avec IEN et formateur-trice Inspe  
Attestation de natation et de secourisme nécessaires

- Contrat d'alternance obligatoire pour l'inscription en M2 ?
- Critères de recrutement ?

## M2 Contractuel-es Alternant-es

## Formation & Suivi

Tutorat mixte Inspe / EN  
Tuteur-trice désigné-e sur la base du volontariat par IEN  
Le tuteur-trice bénéficie d'une formation  
Indemnité de tutorat de 600€ / an / étudiant-e  
L'Académie de Paris veut privilégier les PEMF dans ce rôle.

- Vigilance sur le fait que les PE qui partagent leur classe n'interviennent pas dans le suivi et l'évaluation des stagiaires.
- Décharge pour les PE qui assureront du tutorat ?

## Modalités de stage

1/3 du temps de service d'un PE

**Stage filé** : 1 jour / semaine durant 24 semaines (lundi ou jeudi).

Dans les classes de PE qui partiraient en stage de formation filé : création d'un futur vivier de formateurs et formatrices.

**Stage massé** : 3 fois 2 semaines dans des classes de :  
- PEMF (1<sup>er</sup> stage)  
- PS ou MS 2<sup>e</sup> stage  
- Cycle 3 (3<sup>e</sup> stage)

Les PE titulaires partiront en stage de formation pendant ces 2 semaines.

- Retour des Maître-ses d'Accueil Temporaire \* ?
- Vigilance sur les modalités de candidature et de recrutement.
- 2 PE par circo choisi-es seulement par l'IEN ?

\* Le SNUipp-FSU s'oppose au statut de MAT et revendique le recrutement et la formation de PEMF.

- Sur le base du volontariat ? Appel à candidature ?
- Quel accueil lors des jours de décharge des PEMF ou jours libérés des PE à temps partiel ?
- Quels attendus des PE qui laissent leurs classes aux alternant-es ?

POUR ÉCHANGER SUR LA MISE EN PLACE DE LA RÉFORME À PARIS

**RDV MARDI 1<sup>er</sup> JUIN à 16h**



RÉUNION D'INFORMATION SYNDICALE EN VISIO

Inscription par mail à [snu75@snuipp.fr](mailto:snu75@snuipp.fr)